

Didier Caire
conseiller municipal Europe Ecologie
Les Verts d'Aigues-Mortes

Aigues-Mortes, le 17 décembre 2011

Monsieur le préfet du Gard
Préfecture du Gard
10 avenue Feuchères
30 000 NÎMES

objet : *droit d'amendement et règlement intérieur*

Monsieur le préfet,

A l'occasion du conseil municipal du 15 décembre 2011 le maire d'Aigues-Mortes à inscrit à l'ordre du jour l'adoption d'un projet de nouveau règlement intérieur du conseil municipal. Ce texte, non présenté ni discuté en commission, est adressé aux conseillers 5 jours avant la date de la séance.

Je propose, par écrit trois jours avant la date du conseil, une bonne douzaine d'amendements visant à préciser des modalités de fonctionnement du conseil (délais de convocation, accès aux documents, enregistrement des débats) et des commissions (modalités de vote, rapports), à mieux garantir les droits des élus minoritaires (droit de proposition, droit d'amendement), à répondre enfin à certaines attentes de la loi (modalités, fréquence et nombre des questions orales par exemple) (*voir courriel ci-joint et document annexé*).

En séance le maire accepte de me laisser présenter les amendements sans un mot, ni commentaire, ni débat, ni vote sur aucun d'eux. Puis fait adopter son texte sans en rien changer.

Je vous laisse juge, Monsieur le préfet, d'apprécier la régularité de cette délibération au regard :

- d'une part de la mise en oeuvre du droit d'amendement inhérent à la fonction d'élus,
- d'autre part des exigences de la loi sur les précisions attendues du règlement intérieur.

Sur ce dernier point j'attire par exemple votre attention sur l'article 5 : Questions orales, qui ne répond pas aux attentes de l'article L 2121-19 du CGCT qui prévoit : «*Le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions*».

Dans l'espoir que ces remarques auront retenu toute votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Didier Caire

copies :
Monsieur le maire d'Aigues-Mortes
Mesdames, Messieurs les élus de la commune